

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 6 septembre 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Lucie Charbonneau, M^{me} Geneviève Patenaude et M^{me} Martine Renaud ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5481/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5482/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5483/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Présentation des résultats - juin et août 2016;
9. Paiement de la cotisation annuelle à la Fédération des commissions scolaires du Québec;
10. Demande de révision - REV 2016-17-001;
11. Projet de loi 105 - recommandations à la Fédération des commissions scolaires du Québec;
PAUSE
12. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
13. Questions diverses;
14. Information du comité de parents;
15. Information de la vice-présidence;
16. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
17. Information de la direction générale;
18. Tour de table - partage d'information;
19. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PAROLE AUX ÉLÈVES

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - JUIN ET AOÛT 2016

Pour information

PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (R-5484/DG)

ATTENDU l'affiliation de la CSRDN à la Fédération des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU QUE la cotisation annuelle doit être payée avant le 30 septembre de chaque année et qu'elle s'élève à un montant supérieur à la délégation de pouvoirs de la directrice générale;

ATTENDU QUE le montant de cette cotisation couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 s'élève à 110 361,01 \$;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de cette facture annuelle.

Adopté

PROPOSITION D'HUIUS CLOS (R-5485/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 19 h 45.

Adopté

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (R-5486/SSGC)

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 20 h.

Adopté

DEMANDE DE RÉVISION - REV 2016-17-001 (R-5487/SSGC)

CONSIDÉRANT la décision de la direction d'école à l'effet que l'élève reprenne sa cinquième année;

CONSIDÉRANT la demande de révision de la décision précitée formulée par le parent de l'élève afin que ce dernier soit promu en 6^e année cette année;

CONSIDÉRANT la tenue d'un comité de révision où toutes les parties concernées ont eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la Loi sur l'instruction publique et du régime pédagogique pertinent;

CONSIDÉRANT le retard significatif sur le plan académique accusé par l'élève au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire et urgent que l'élève consolide ses acquis afin de poursuivre son cheminement scolaire dans une perspective de réussite;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de l'élève en sixième année, dès cette année, comporte un risque plus que probable d'échecs successifs avec tous les impacts négatifs en découlant sur l'estime de soi de l'élève et son cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt supérieur de l'élève, afin de faciliter son cheminement scolaire, que ce dernier reprenne sa cinquième année, dès cette année;

CONSIDÉRANT QUE la décision faisant l'objet pertinent de la présente demande de révision est bien fondée à la lumière des éléments du dossier étudiés et analysés par le comité de révision;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, l'école devra donner à l'élève les appuis nécessaires afin de stimuler sa motivation à relever ce défi et de s'assurer de la consolidation, par ce dernier, des acquis nécessaires à la poursuite de son cheminement scolaire, et ce, jusqu'à la fin de son cursus au primaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de révision;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire :

De maintenir la décision de la direction de l'école afin que l'élève reprenne sa cinquième année dès cette année, et ce, afin de faciliter son cheminement scolaire.

D'inviter l'équipe-école à s'assurer que toutes les mesures d'appui nécessaires au maintien de la motivation de l'élève et de la consolidation des acquis académiques nécessaires à la poursuite de son cheminement scolaire, dans une perspective de réussite, soient mises en place, et ce, jusqu'à la fin de son cursus au primaire.

Adopté

PROJET DE LOI 105 - RECOMMANDATIONS À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (R-5488/DG)

ATTENDU QUE les points de convergence représentent globalement l'avis du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

ATTENDU QUE certains points nécessitent d'être revisités selon les préoccupations du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la CSRDN reconnaît l'importance de maintenir un membre coopté œuvrant au sein du milieu de la santé ainsi qu'un second membre coopté selon les besoins du milieu et que ces membres devraient avoir les mêmes droits, pouvoirs et obligations que les autres commissaires;

ATTENDU QUE la CSRDN reconnaît l'importance de la représentation du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA) sur le comité de répartition des ressources;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont partagés quant à la règle de la majorité simple et la règle des 2/3 touchant le rejet d'une recommandation du comité de répartition des ressources portant sur la répartition annuelle des revenus de la commission scolaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent que le choix des enveloppes décentralisées devrait revenir au comité de répartition des ressources et ultimement à la commission scolaire;

ATTENDU QUE le Ministre pourrait profiter de la présente afin de dresser la liste de ses réelles obligations;

ATTENDU QU'il serait intéressant que le Ministre agisse dans un contexte de proximité vis-à-vis les commissions scolaires afin d'évaluer adéquatement les besoins des milieux;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, d'acheminer à la Fédération des commissions scolaires du Québec ces recommandations afin qu'elle les considère dans son mémoire.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5489/SSGC)

M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 22 h 25.

Adopté

Président

Secrétaire